

Appendice A

Formule 1 (article 18)

Proposition de projet de développement

PARTIE 1 – COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE DU PROMOTEUR

1.1 Promoteur (nom ou dénomination sociale) : _____

1.2 Titre du projet de développement : _____

1.3 Adresse postale

Adresse municipale ou case postale: _____

Ville/Village : _____

Territoire/Province : _____

Code postal : _____

Pays : _____

Adresse de voirie (si elle est différente de celle ci-dessus)

Nom de la rue et numéro : _____

Ville/Village : _____

Territoire/Province : _____

Code postal : _____

Pays : _____

1.4 Personne-ressource : _____

Fonctions : _____

N° de téléphone : _____ N° de télécopieur : _____

Autre n° de téléphone : _____ Adresse de courriel : _____

Moyen de communication préféré : courriel télécopieur poste

PARTIE 2 – OBLIGATION D’EFFECTUER UN EXAMEN SOUS LE RÉGIME DE LA LOI SUR L’ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIOÉCONOMIQUE AU YUKON

2.1 Votre projet de développement est-il réalisé au Yukon?

- Oui
- Non

2.2 Précisez quelles parties et quels numéros d’articles de l’annexe 1 du Règlement* s’appliquent à votre projet de développement.

√	Partie	Article	Activité proposée
	1 : Exploitation minière		
	2 : Activités industrielles		
	3 : Pétrole et gaz naturel		
	4 : Énergie et télécommunication		
	5 : Espèces sauvages		
	6 : Transport		
	7 : Installations nucléaires et substances nucléaires		
	8 : Polluants et déchets		
	9 : Eaux		
	10 : Pêches		
	11 : Émissions atmosphériques		
	12 : Parc national, réserve foncière et lieu historique national		
	13 : Divers		

* Règlement sur les activités susceptibles d’évaluation, les exceptions et les projets de développement soumis au comité de direction.

2.3 Précisez lesquelles des situations ci-énumérées s’appliquent à votre proposition de projet de développement. *(Cochez toutes les cases pertinentes)*

- Le promoteur a demandé ou a l’intention de demander du financement auprès d’Infrastructure Canada.
- Le promoteur est un organisme fédéral ou un organisme de réglementation indépendant de ressort fédéral.

Nom de l’organisme : _____

- Le promoteur est un organisme territorial, une administration municipale, un organisme de réglementation indépendant de ressort territorial ou une Première nation et la délivrance d'une autorisation ou l'attribution de droits fonciers serait nécessaire à la réalisation du projet de développement si le promoteur était un particulier.

2.3 suite

- Pour réaliser son projet de développement, le promoteur doit obtenir une autorisation ou l'attribution de droits fonciers de l'autorité et/ou de l'organisme suivant : *(cochez toutes les cases pertinentes et nommez les autorités ou organismes) :*

<input checked="" type="checkbox"/>		Autorité ou organisme (ministère)	Autorisation (précisez)
<input type="checkbox"/>	une autorité publique fédérale		
<input type="checkbox"/>	une autorité publique territoriale		
<input type="checkbox"/>	un organisme administratif autonome		
<input type="checkbox"/>	une municipalité		
<input type="checkbox"/>	une première nation		
<input type="checkbox"/>	le gouverneur en conseil		

PARTIE 3 – LIEU DE RÉALISATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

3.1 Latitude et longitude ou coordonnées MTU (zone MTU ____) du projet de développement

Limite N.-O. _____(lat.\vers le nord) _____(long.\vers l'est)

Limite N.-E. _____(lat.\vers le nord) _____(long.\vers l'est)

Limite S.-O. _____(lat.\vers le nord) _____(long.\vers l'est)

Limite S.-E. _____(lat.\vers le nord) _____(long.\vers l'est)

Nom commun ou traditionnel du lieu de réalisation : _____

Numéro du quadrilatère\de l'îlot et du lot (s'il a été arpenté) _____

N° de la feuille de carte du SNRC : _____

3.2 Circonscription ou circonscriptions dans lesquelles sera réalisé le projet de développement (*cochez toutes les cases pertinentes*) :

- Dawson (nord)
- Mayo (centre)
- Haines Junction (sud-ouest)
- Watson Lake (sud-est)
- Whitehorse
- Teslin (centre-sud)

3.3 Territoire d'une première nation sur lequel sera réalisé le projet de développement ou sur lequel il est susceptible d'avoir des effets importants sur l'environnement ou sur la vie socioéconomique (*cochez toutes les cases pertinentes*) :

- Carcross/Tagish
- Kwanlin Dün
- Nacho Nyak Dun
- Ta'an Kwäch'än
- Gwitchin Vuntut

- Champagne et Aishihik
- Liard
- Dena de Ross River
- Tlingits de Teslin
- White River

- Kluane
- Little Salmon/Carmacks
- Selkirk
- Trondëk Hwëch'in
- Tetlit Gwich'in

3.4 Le projet de développement sera réalisé :

- terres visées par un règlement
- terres non visées par un règlement
- sur des terres désignées et des terres non désignées

Le projet de développement sera-t-il réalisé dans les limites d'une localité du Yukon?

- Oui
- Non

3.5 Le projet de développement sera-t-il réalisé dans le Versant nord du Yukon?

- Oui

Non

3.6 Le lieu de réalisation de votre projet de développement est-il assujéti à un plan d'aménagement régional?

Oui

Non

3.7 Nommez les localités situées le plus près du lieu de réalisation du projet de développement.

Nom : _____ Distance du projet de développement : _____ km

Nom : _____ Distance du projet de développement : _____ km

3.8 Nommez le ou les bassins hydrographiques et la ou les zones de drainage dans lesquels sera réalisé votre projet de développement : _____

Nommez tous les cours d'eau ou les plans d'eau à proximité du lieu de réalisation de votre projet de développement (le cas échéant) :

PARTIE 4 – RAISON D'ÊTRE DU PROJET

Définissez la raison d'être du projet de développement et indiquez toutes autres solutions de rechange envisagées.

PARTIE 5 – DÉFINITION DU PROJET

Définissez de façon suffisante tous les éléments des étapes de la planification, de la construction, de l'exploitation, des activités de restauration continues, désaffectation et remise en état. de l'abandon et de la remise en état du projet de développement. Annexez, au besoin, un croquis ou un schéma du site.

PARTIE 6 – DÉFINITION DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIOÉCONOMIQUES ACTUELLES

Définissez les conditions environnementales dans le lieu de réalisation du projet de développement et à proximité de celui-ci, notamment l'état de la terre, de l'eau de l'air, de la végétation, à la faune et aux poissons.

Définissez les conditions socioéconomiques dans la région et dans les localités autour du lieu de réalisation du projet de développement et indiquez dans quelle mesure les gens utilisent le lieu de réalisation du projet, y travaillent, s'y divertissent ou le traversent.

PARTIE 7 – DÉTERMINATION DES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIOÉCONOMIQUES ÉVENTUELS ET DES MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES

C'est dans cette partie cruciale que sont déterminés et examinés les effets environnementaux et socioéconomiques éventuels du projet de développement, tant positifs que néfastes. Pour chaque effet néfaste éventuel, dressez une liste de toutes les mesures d'atténuation proposées en vue du minimiser ou d'éviter l'effet mentionné et soulignez la portée de tous effets résiduels. Ajoutez des parties au besoin.

Effet :
Mesures d'atténuation :
Importance :

Effet :
Mesures d'atténuation :
Importance :

Effet :
Mesures d'atténuation :
Importance :

PARTIE 8 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Fournissez des renseignements au sujet des éléments dont un décisionnaire compétent a demandé au bureau désigné de tenir compte en vertu de l'alinéa 42(1)i) de la *Loi*.

Des renseignements supplémentaires ou de la documentation se rapportant précisément à l'activité proposée peuvent aussi être indiqués ici puisqu'ils peuvent aider à l'examen de votre proposition de projet. Peuvent figurer parmi ces renseignements :

- les demandes d'autorisation ou de permis nécessaires à la réalisation du projet;
- les dossiers en matière de participation du public et de commentaires. Ajoutez des détails concernant les personnes et les organismes participants, les commentaires donnés et les questions soulevées ainsi que tout changement ultérieur apporté à la planification du projet.

- J'ai lu et j'accepte la déclaration de confidentialité du YOR disponible à l'adresse <https://www.yesabregistry.ca/confidentialite>